



NEWS,  
SPORT

## SPORT - LES FOULÉES MANTAISES - RESTRICTIONS DE CIRCULATION - MARS 2025

La 1ère édition des Foulées Mantaises ont lieu le dimanche 9 mars. Des restrictions de circulation et de stationnement sont mises en place dès la veille, le samedi 8 mars à 23h. Nous vous invitons à prendre vos dispositions et vous remercions de votre compréhension.

Publié le 28 février 2025

En raison de la 1ère édition des Foulées Mantaises le dimanche 9 mars :

**Le stationnement des véhicules est strictement interdit :**

**DU SAMEDI 8 MARS À 23H AU DIMANCHE 9 MARS À 12H**

- Avenue Albert-Camus, dans le tronçon compris entre la rue Christophe-Colomb et la rue Marcel-Fouque,
- Sur les îlots centraux du boulevard du Maréchal-Juin RD113
- Sur le parcours emprunté par les coureurs : avenue Albert-Camus, boulevard George-Clemenceau, avenue du Général-de-Gaulle, boulevard du Maréchal-Juin.

**Le stationnement et la circulation des véhicules est strictement interdit :**

- Avenue Albert-Camus, dans le tronçon compris entre la rue Christophe-Colomb et la rue Marcel-Fouque.
- Toutes les rues perpendiculaires seront ponctuellement bloquées à leur intersection avec l'avenue Albert-Camus : rue Jean-Baptiste Charcot, rue du Docteur Bretonneau et rue Marcel-Fouque.
- Boulevard Georges-Clemenceau, dans le tronçon compris entre la rue la Fontaine et le boulevard du Maréchal-Juin. Toutes les rues perpendiculaires seront ponctuellement bloquées à leur intersection avec le boulevard
- Georges-Clemenceau : rue Rabelais et rue la Fontaine.
- Avenue du Général-de-Gaulle et boulevard du Maréchal-Juin RD113, dans le tronçon compris entre les rues Diderot et Lavoisier jusqu'à la place Aristide-Briand : du carrefour du Flash au Val Fourré (en face de la place du marché du Val Fourré) jusqu'au carrefour du centre-ville situé place Aristide-Briand (en face de l'établissement le Régent).
- Toutes les voies perpendiculaires à ce tronçon sont également **bloquées** :
  - rue Archimède,
  - rue La Bruyère,
  - rue de Buchelay,
  - rue des Piquettes,
  - rue Géo-André,
  - rue Edouard-Vaillant,
  - rue Fernand-Bodet,
  - passage Saint-Nicolas,
  - avenue Paul-Bert,
  - rue Jules-Guesde (au niveau du porche),
  - rue Emile-Zola,
  - rue de la Paix,
  - rue Pierre-Toutain,
  - rue Jean-Baptiste Corot,
  - rue Planty,
  - rue de Thionville,
  - rue Denfert-Rochereau
  - rue de Strasbourg, dans le tronçon compris entre la rue de Gassicourt et le boulevard du Maréchal-Juin.
- La circulation des véhicules est **exceptionnellement autorisée en double sens** dans les voies énumérées ci-après :
  - Rue Pierre-Sémard (autorisation exceptionnelle aux véhicules pour emprunter temporairement la voie située côté impair (SNCF) réservée initialement aux bus, transports urbains, taxis, ambulances munis de leur logo)
  - Rue Marcel-Fouque
  - Rue Jean-Baptiste Corot

**NOUS VOUS INVITONS À PRENDRE VOS DISPOSITIONS ET VOUS REMERCIONS DE VOTRE COMPRÉHENSION.**

## Les Foulées Mantaises - 10K - Officiel

Type	Distance	Dénivelé
	10,0 km	6 m

